

Le matériel de transport (y compris les automobiles) les produits chimiques, électriques, électroniques et les produits du papier, sont les moteurs de cette expansion.

À titre d'exemple, les exportations canadiennes vers les États-Unis d'instruments de bureau, de télécommunications et de précision étaient évaluées à 9,3 milliards de dollars en 1991. Il s'agissait d'un bond tout à fait notable de 74 p. 100 depuis 1989, l'année où l'ALE est entré en vigueur.

Ce ne sont pas là de simples chiffres abstraits. Ils représentent la caractéristique importante entre toutes de la croissance économique : les emplois.

C'est en 1992 que le Canada a constaté les premiers signes probants d'une croissance des emplois après la récession. Un nombre net de 118 000 emplois ont été créés l'an dernier, et le rythme s'est accéléré depuis.

Au cours du premier trimestre de 1993, le nombre d'emplois à plein temps a progressé de 69 000, ce qui signifie que le total des emplois à plein temps créés depuis septembre 1992 s'élève à 151 000. De plus, la situation de l'emploi a fait un nouveau bond spectaculaire en mai, période pendant laquelle 99 000 emplois ont été créés.

De toute évidence, la reprise économique est bien engagée au Canada. L'Accord de libre-échange, en assurant un accès nettement amélioré au marché américain, contribue de manière importante à cette croissance et à la création de ces emplois.

La baisse constante des droits de douane entre les deux pays, et leur élimination totale dans un délai de cinq ans, profitent aux producteurs canadiens. Nos consommateurs en bénéficient également.

Statistique Canada estime que la baisse des droits de douane applicables aux importations en provenance des États-Unis s'est traduite par des économies, pour les consommateurs, de 700 millions de dollars pour la seule année 1991. Et ces économies continuent de s'accroître.

L'élimination progressive des droits de douane en vertu de l'ALE a été si fructueuse que des secteurs industriels ont demandé à trois reprises que la suppression de ces droits soit accélérée et, à la suite d'étroites consultations, les deux gouvernements ont accepté de le faire.

J'ai eu le plaisir d'annoncer, le 1^{er} juillet, en compagnie de mon collègue le ministre des Finances, M. Gilles Loiselle, la troisième série de réductions accélérées des droits de douane en vertu de l'Accord de libre-échange.